



VGA SAINT-MAUR SECTION DANSE

NOUVELLES MODALITÉS D'INSCRIPTION

SAISON 2017-2018

Les inscriptions à la VGA Danse se feront **exclusivement en ligne sur internet** en cliquant sur le lien suivant : <http://inscription.vga-fr.org/?ASSOS=DAN>, puis en retournant les pièces à fournir à l'adresse ci-dessus.

- ✓ **Réinscriptions** : avant le lundi 21 août 2017. Passé cette date, les places libres seront attribuées aux nouvelles inscriptions.
- ✓ **Nouvelles inscriptions** : à partir du lundi 21 août 2017

Pièces à fournir :

- ✓ **Réinscriptions** : feuille d'inscription et règlement complet
- ✓ **Nouvelles inscriptions** : feuille d'inscription, règlement complet et certificat médical à la pratique de la danse à transmettre au plus tard avant le 1^{er} octobre 2017

Date de reprise des cours : **à partir du mercredi 6 septembre 2017**

TARIFS ACTIVITÉS DANSE									
	1 cours/semaine			2 cours/semaine			3 cours et plus/semaine		
3-9 ans	200 € <i>ou en 3 fois</i>			250 € <i>ou en 3 fois</i>					
	100 €	50 €	50 €	130 €	60 €	60 €			
10-15 ans	225 € <i>ou en 3 fois</i>			275 € <i>ou en 3 fois</i>			325 € <i>ou en 3 fois</i>		
	105 €	60 €	60 €	135 €	70 €	70 €	145 €	90 €	90 €
Plus de 16 ans et adultes	260 € <i>ou en 3 fois</i>			320 € <i>ou en 3 fois</i>			380 € <i>ou en 3 fois</i>		
	140 €	60 €	60 €	160 €	80 €	80 €	180 €	100 €	100 €

TARIFS ACTIVITÉ YOGA VINYASA (plus de 16 ans et adultes)									
	1 cours/semaine			2 cours/semaine			3 cours/semaine		
Nouvelle adhésion	270 € <i>ou en 3 fois</i>			370 € <i>ou en 3 fois</i>			430 € <i>ou en 3 fois</i>		
	150 €	60 €	60 €	170 €	100 €	100 €	210 €	110 €	110 €
Adhérent VGA Danse 2017/2018	190 € <i>ou en 3 fois</i>			290 € <i>ou en 3 fois</i>			350 € <i>ou en 3 fois</i>		
	90 €	50 €	50 €	130 €	80 €	80 €	150 €	100 €	100 €

Réduction à partir de la 2^{ème} personne de la même famille (même foyer, même adresse) inscrite à la VGA Danse : 2ème personne : - 20 € / 3ème personne et suivante : - 30 €

Modalités de règlement : carte bleue (uniquement en ligne, paiement en une seule fois), chèque(s) à l'ordre de la VGA Danse, coupons sport ANCV, chèques vacances ANCV, espèces

Dates d'encaissement des chèques : 1^{er} octobre 2017, 1^{er} décembre 2017 et 1^{er} février 2018

Modalités de remboursement : aucun remboursement ne sera effectué après le 1er octobre 2017. Passé ce délai, les demandes doivent parvenir uniquement par écrit au siège de la VGA sur présentation d'un certificat médical qui entraînera une étude de votre dossier.

IMPORTANT :

- ✓ Tout parent ou personne responsable d'un enfant mineur doit s'assurer de la présence du professeur de danse au début du cours et doit récupérer celui-ci à la fin de l'heure prévue aux portes de la salle de danse. La VGA Danse décline toute responsabilité en dehors des périodes d'enseignement.
- ✓ En fonction du nombre d'élèves les cours sont susceptibles d'être modifiés (si < à 6 élèves).